

## COMMUNE DE BAYET

### NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

#### **I – Le cadre général du compte administratif**

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune de Bayet ; elle est disponible sur le site internet de la commune : [www.bayet.fr](http://www.bayet.fr)

Le compte administratif 2018 retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées par la commune entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2018. Il est en concordance avec le compte de gestion établi par la Trésorerie.

Le compte administratif 2018 a été approuvé le 5 avril 2019 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouverture des bureaux.

#### **II – Eléments de contexte et priorités du budget**

Le budget primitif 2018 de la commune de Bayet a été voté par le conseil municipal le 8 avril 2018. Il se caractérise par :

- Une maîtrise des dépenses de fonctionnement avec
  - . le maintien de la masse salariale
  - . une limitation de l'évolution des dépenses de gestion des services
  - . une stabilité globale des subventions aux associations
  
- Des recettes de gestion des services marquées par :
  - . une baisse des concours de l'Etat et la poursuite de la participation de la commune au redressement des finances publiques
  - . le maintien des taux de fiscalité communale.
  
- Un programme d'investissement permettant d'achever le CCAB, une réfection partielle de routes communales, la création d'un city-stade, l'acquisition d'une maison dans le bourg pour faire des logements locatifs, l'étude de l'aménagement de la rue du Jo.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement) ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

### III – La section de fonctionnement

#### a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, garderie, crèche, locations de salle...), aux impôts locaux, à la taxe sur les pylônes électriques, aux compensations versées par la communauté de communes et par l'Etat, ainsi qu'aux revenus des immeubles communaux (loyers).

Les recettes de fonctionnement 2018 représentent 1 141 089,88 €

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires et charges du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matière premières et de fournitures, les prestations de service effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts d'emprunt à payer.

Les charges de personnel représentent 51 % des dépenses de fonctionnement de la commune.

Les effectifs de la commune ont été maintenus à 16 agents titulaires en 2018, plus deux contrats aidés, dont les contrats ont pris fin en 2018.

Les dépenses réelles de fonctionnement 2018 représentent 1 138 028 €

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

#### b) Les principales dépenses et recettes de la section de fonctionnement

On constate que les dépenses réelles de fonctionnement ont augmenté en 2018 : 3 % par rapport au montant réalisé en 2017

Elles passent de 1 106 112 € à 1 138 028 €

En 2018, les dépenses d'ordre concernent l'amortissement de l'étude PLU pour un montant de 3 059,88 €.

Dépenses	Montant réalisé en 2017	Montant réalisé en 2018
<i>Dépenses courantes</i>	266 953 €	286 359 €
<i>Dépenses de personnel</i>	603 215 €	580 758 €
<i>Atténuation de recettes</i>	66 089 €	66 320 €
<i>Autres dépenses</i>	155 381 €	195 674 €
<b>Dépenses gestion services</b>	<b>1 091 639 €</b>	<b>1 129 111 €</b>
<i>Dépenses financières</i>	9 834 €	8 223 €
<i>Dépenses exceptionnelles</i>	900 €	694 €
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>1 102 373 €</b>	<b>1 138 028 €</b>
Dépenses d'ordre	3 738 €	3 059 €
<b>Total des dépenses</b>	<b>1 106 112 €</b>	<b>1 141 089 €</b>

Les quatre principaux types de recettes de la commune en 2018 sont :

- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population : 250 428 €
- Les impôts locaux, les taxes et les compensations de la communauté de communes : 995 015€
- Les compensations de l'Etat (emplois aidés, FC TVA fonctionnement) : 21 831 €
- Les loyers des immeubles : 33 048 €

Les recettes baissent de 2 % par rapport à 2017, ce qui s'explique par la baisse des dotations de l'Etat, notamment la fin des contrats aidés.

<b>Recettes</b>	<b>Montant réalisé en 2017</b>	<b>Montant réalisé en 2018</b>
<i>Atténuation de dépenses</i>	26 452 €	5 000 €
<i>Recettes des services</i>	239 069 €	250 428 €
<i>Impôts et taxes</i>	983 706 €	995 015 €
<i>Dotations et participations</i>	40 145 €	21 831 €
<i>Autres recettes de gestion</i>	38 915 €	33 048 €
<b>Recettes de gestion services</b>	<b>1 328 289 €</b>	<b>1 305 322€</b>
<i>Produits exceptionnels</i>	5 062 €	4 088 €
<b>Total des recettes réelles</b>	<b>1 333 351 €</b>	<b>1 309 410 €</b>
Recettes d'ordre	363 €	0 €
<b>Total des recettes</b>	<b>1 333 714 €</b>	<b>1 309 410 €</b>

*c) La fiscalité*

Concernant les ménages, les taux des impôts locaux ont été maintenus en 2018 :

- Taxe d'habitation : 8,18 %
- Taxe sur le foncier bâti : 8,44 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 33,84 %

Le produit de la fiscalité locale en 2018 s'élève à 995 015€

*d) Les dotations de l'Etat*

Les recettes de fonctionnement des communes ont beaucoup baissé du fait d'aide de l'Etat en constante diminution, et pour notre commune la mise en place de la participation au redressement des finances publiques, qui donne une charge supplémentaire à la commune et annule une recette.

*Tableau de la dotation globale de fonctionnement et participation au redressement des finances publiques 2013-2018*

<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>
56 279 €	46 814 €	24 346 €	727 €	-11 399 €	-11 399 €

**III – La section d'investissement**

*a) Généralités*

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux

projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. L'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine de la commune.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- En recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouvel équipement...)

b) *Les principaux projets au budget de l'année 2018 sont les suivants :*

- Fin de l'aménagement du bourg (CCAB) : cheminements piétonnier, sécurisation de la sortie de l'école et réaménagement du parking.
- Acquisition d'une maison dans le bourg pour faire des logements locatifs
- Travaux de voirie :
- Installation d'un city-stade (travaux terminés en 2018)
- Accessibilité aux vestiaires du stade et terrains de tennis

c) *Vue d'ensemble de la réalisation de la section d'investissement*

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Acquisition foncière	24 347 €	Département	59 045 €
Nérignet	137 €	Etat	20 779 €
CCAB	5 932 €	Communauté de communes	18 549 €
Matériel	8 264 €	Région	3 500 €
Bâtiments	20 798 €	CAF	7 500 €
Aménagements extérieurs	131 303 €	Crédit agricole	2 000 €
Déficit reporté	11 053	Amendes de police	9 183 €
Remboursement capital emprunt	70 001 €	Excédent fonctionnement	65 545 €
+ ou - value	235 €	FC TVA	79 143 €
		Taxe aménagement	2 849 €
		Amortissement	3 059 €
		Cession bien	295 €
<b>TOTAL</b>	<b>272 075 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>271 451 €</b>

Les dépenses d'investissement 2018 représentent 272 075 €.

Les recettes d'investissement 2018 représentent 205 906 €, correspondant aux recettes de l'année et pour 65 545 € d'excédent d'investissement de 2017.

Les crédits inscrits au budget 2018 engagés dans la comptabilité mais non payés en 2018 sont distingués dans le compte administratif dans une colonne « restes à réaliser ». Ainsi ; 441 642 € de travaux et acquisitions sont reportés de 2018 à 2019.

Malgré un léger déficit des réalisations d'investissement : 624 € et un déficit des restes à réaliser : 441 642 €, la commune a réussi à assumer sans recourir à un nouvel emprunt en 2018, mais part en 2019 avec un gros déficit des restes à réaliser, dus notamment au report des travaux de la maison du bourg et à la rue du Jo.

d) *Etat de la dette :*

Le remboursement du capital des emprunts en cours de la commune représente 70 001 € en 2018.

L'encours de la dette au 31 décembre 2018 de 382 782 €, soit 538 € par habitant.

Aucun nouvel emprunt n'a été nécessaire en 2018, malgré des aménagements ambitieux.

La structure de la dette ne représente pas de danger : 100 % des emprunts sont à taux fixe simple avec un indice en euros.

### BUDGET ANNEXE : ASSAINISSEMENT

#### *Fonctionnement*

11	Charges générales	19 357,12 €	70	Redevances	18 491,88 €
14	Atténuation produit	2 151,00 €	74	Subvention	49 092,00 €
66	Charges financières	8 825,44 €	77	Quote-part subv	11 149,41 €
68	Amortissements	25 492,85 €			
			002	Report résultat	1 962,41 €
	<b>TOTAL</b>	<b>55 826,44 €</b>		<b>TOTAL</b>	<b>80 695,70 €</b>

**Résultat de fonctionnement excédentaire : 24 869,29 €**

#### *Investissement*

1391	Subv équipement	11 149,41 €	1068	Autres réserves	8 273,76 €
1641	Emprunt	27 987,93 €	28156	Amortissements	25 492,85 €
001	Résultat n - 1	8 273,76 €			
	<b>TOTAL</b>	<b>47 411,10 €</b>		<b>TOTAL</b>	<b>33 766,61 €</b>

**Résultat d'investissement déficitaire : - 13 644,49 €€**

Le compte administratif du service assainissement est constitué principalement de l'entretien des réseaux et des stations d'épuration, du remboursement des emprunts et de l'amortissement des équipements.

L'encours de la dette au 31 décembre 2018 est de 251 481,53 €, soit 353 € par habitant.

La structure de la dette ne représente pas de danger : 100 % des emprunts sont à taux fixe simple avec un indice en euros.

Fait à Bayet, le 5 avril 2019  
**Le Maire,**  
**Bernard DANIEL**



A handwritten signature in black ink, appearing to be "Bernard Daniel", written over a light blue horizontal line.

Nota : pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L3121-17, L 4132-16, L 5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.